



En collaboration et
avec le soutien financier de :



Appel à projets | Contribution de l'économie circulaire à la réduction des gaz à effet de serre (GES) au Québec

Date de lancement : 10 juin 2024
Date de clôture : 12 septembre 2024

Veillez noter que la version officielle de l'appel à projets est celle disponible sur le site Web du RRECQ (rrecq.ca) à la date de clôture de l'appel.

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	1
1.1	Partenariat RRECQ et RECYC-QUÉBEC	1
1.2	Objectif du partenariat	1
1.3	Comité aviseur	1
2	Contexte et description du projet	2
2.1	Mise en contexte	2
2.2	Thématique et description.....	3
2.3	Livrables	3
3	Conditions	4
3.1	Conditions d’admissibilité	4
3.2	Conditions d’inadmissibilité.....	4
3.3	Autres considérations	5
4	Critères d’évaluation	5
5	Procédure de soumission.....	8
6	Procédure de sélection	9
7	Engagements et responsabilités de l’équipe de projet.....	10

Annexe A

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collèges

Annexe B

Principes de base en EDI

Annexe C

Extrait du formulaire en ligne

1 Introduction

1.1 Partenariat RRECQ et RECYC-QUÉBEC

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe les forces vives visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

RECYC-QUÉBEC est une société d'État créée en 1990 avec le souci de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage. Elle promeut, développe et favorise la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective d'économie circulaire et de lutte aux changements climatiques. L'économie circulaire est donc au cœur de sa mission.

1.2 Objectif du partenariat

L'économie circulaire se développe de plus en plus au Québec. Afin d'en accélérer le déploiement, il est nécessaire de développer davantage des connaissances et des outils sur certains sujets-clés, puis de les diffuser auprès de tous les acteurs de l'écosystème.

Afin d'accroître l'acquisition et le transfert de connaissances de façon à accélérer la transition vers l'économie circulaire au Québec, RECYC-QUÉBEC fait appel au RRECQ pour réaliser des projets de recherche sur des thématiques liées à l'économie circulaire.

Le partenariat vise à soutenir des projets orientés vers l'application concrète et adaptés au contexte québécois. Au terme de la recherche, RECYC-QUÉBEC et le RRECQ souhaitent diffuser les résultats pour en faire bénéficier les publics cibles ainsi que l'ensemble de l'écosystème québécois.

1.3 Comité aviseur

Un comité aviseur sera constitué de représentant.e.s du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC. Au besoin, d'autres spécialistes ou représentant.e.s de parties prenantes seront ajouté.e.s à ce comité. Le rôle de ce comité consistera à accompagner l'équipe de projet tout au long de sa réalisation par la facilitation des liens avec des représentant.e.s du milieu, l'approbation des livrables ainsi que le suivi des travaux, particulièrement lors des réunions d'étape.

2 Contexte et description du projet

2.1 Mise en contexte

Certaines études démontrent le potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES) grâce à l'économie circulaire. Circle Economy, dans son *Circularity Gap Report 2023*¹, indique que si l'économie circulaire était mise en œuvre dans quatre systèmes mondiaux que sont les systèmes alimentaires, les produits manufacturés, l'environnement bâti ainsi que la mobilité et le transport, l'extraction de matières vierges pourrait diminuer d'environ un tiers (34 %), passant de 92,7 milliards de tonnes à 61,2 milliards de tonnes. Les émissions de GES globales liées à l'extraction et à la première transformation pourraient être réduites suffisamment pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés (*traduction libre*).

Au Québec, selon Saunier et al. (2021)², en appliquant quatre stratégies liées à l'économie circulaire à trois secteurs industriels du Québec sélectionnés (fer-acier, ciment-béton, aluminium), « le potentiel de réduction des émissions directes de GES de 7,40 Mt éq. CO₂ représente 65 % des émissions des trois secteurs, alors que le total du potentiel de réduction des émissions indirectes est de 9,69 Mt éq. CO₂. Les émissions directes représentent environ 10 % de l'inventaire québécois des émissions de GES, un potentiel de réduction important pour atteindre les cibles ambitieuses de -37,5 % à l'horizon 2030. ».

Dans une optique de lutte aux changements climatiques, la question des GES se trouve souvent au cœur des préoccupations, des décisions politiques et du financement associé. Or, à ce jour, aucune étude globale n'a été effectuée pour quantifier la contribution de l'économie circulaire à la réduction des GES pour la province de Québec. Une telle étude permettrait de rallier des décideurs (ex.: gouvernements, gestionnaires, institutions financières) à l'importance de faire la transition vers l'économie circulaire et à y investir des ressources. Elle permettrait aussi de cibler les efforts en économie circulaire pour lutter contre les changements climatiques.

¹ Circle Economy. (2023). **The circularity gap report 2023**. Amsterdam : Circle Economy. Extrait de : [CGRI site web](#)

² Saunier, F., Beaulieu, J., Lemoine, P., Binet, F., Pedneault, J., Labelle, A., Beaudoin, L., Guerche, H., Whitmore, J., & Pineau, P.-O. (2021). **Projet de recherche sur le potentiel de l'économie circulaire sur la réduction de gaz à effet de serre des émetteurs industriels québécois : Volet 2 – Stratégies de circularité par la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les émetteurs industriels québécois**. CIRAIQ, Polytechnique Montréal, CTTÉI, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

2.2 Thématique et description

Le RRECQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, souhaite faire appel à une équipe de chercheur.euse.s pour quantifier la contribution potentielle de l'économie circulaire à la réduction des GES au Québec.

L'équipe devra développer une méthodologie rigoureuse et à la fine pointe des connaissances. Elle devra analyser divers scénarios dans le temps et leurs effets potentiels sur la réduction des GES au Québec. Elle devra également définir le périmètre d'analyse et, de ce fait, possiblement procéder à une priorisation de secteurs ou de stratégies de circularité (voir [Schéma de l'économie circulaire](#) (Institut EDDEC, 2018)³ et [Stratégies de circularité](#) (RECYC-QUÉBEC,2023)).

Les scénarios (politiques publiques fortes, statut quo (« *business as usual* »), transition juste, etc.) pourront être prospectifs et tenir compte notamment des effets de prix ou de rareté, par exemple. Il est également encouragé d'adopter des recherches à partir de méthodes qualitatives, exploratoires, comparatives ou mixtes au niveau des milieux (chaînes de valeurs, secteurs, organisations, associations industrielles et autres). Cela permettra d'identifier et de cartographier entre autres des mécanismes ou des pratiques pouvant influencer les avancées ou les limites de la mise en œuvre de ces milieux, en lien avec l'économie circulaire et la réduction des GES.

2.3 Livrables

Des livrables intermédiaires et finaux seront à prévoir et devront être présentés au comité avisé :

Livrables intermédiaires :

- Méthodologie
- Scénarios
- Revue de littérature

Livrables finaux :

- Rapport final présentant la méthodologie détaillée, les résultats ainsi que des recommandations, notamment sur les actions à entreprendre en économie circulaire pour réduire significativement les GES
- Rapport synthèse (ou sommaire)
- Fiche présentant les faits saillants

³ Institut EDDEC, 2018. En collaboration avec RECYC-QUÉBEC. **Schéma de l'économie circulaire**. Extrait de : [RECYC-QUÉBEC site web](#)

Des rencontres seront également à prévoir avec le comité aviseur à des étapes-clés du projet (ex. : validation de scénarios, remise de livrables) afin de s'assurer que les orientations sont en adéquation avec les objectifs du partenariat.

3 Conditions

3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- **Porteur.euse de projet** : Le projet doit être déposé par un.e membre du RRECQ rattaché.e à un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec.⁴
- **Durée** : Le projet doit avoir une durée maximale de 2 ans.
- **Budget** : La demande de financement ne peut excéder 75 000 \$.^{5,6,7}
- **Langue** : Le projet doit être rédigé en français. Cela inclut la proposition de projet, les communications avec le comité aviseur et les livrables.

3.2 Conditions d'inadmissibilité

Ne sont pas admissibles le(s) partenaire(s) :

- Inscrit(s) au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), lequel peut être consulté en suivant cet hyperlien : <https://amp.quebec/rena/> ;
- Sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ;
- Qui, au cours des deux années précédant la demande d'aide financière, ont fait défaut de respecter leurs obligations dans le cadre d'une aide financière octroyée par RECYC-QUÉBEC et dont la convention a dû être résiliée ;
- Qui est (sont) en défaut de remplir ses (leurs) obligations envers tout ministère ou organisme public désigné comme tel au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

⁴ La participation de chercheur.euse.s ou de partenaires basés en dehors du Québec est autorisée au sein de l'équipe de projet.

⁵ Seuls les frais directs de recherche seront acceptés.

⁶ Voir Annexe A pour les modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues.

⁷ Le financement sera effectué en deux versements : le premier lors de la signature de l'entente, et le second à l'acceptation du rapport final, ce dernier devant représenter au moins 20 % du total alloué.

3.3 Autres considérations

Le RRECQ et RECYC-QUÉBEC favorisent :

- **Perspective des sciences sociales et humaines** : Les équipes de toutes disciplines sont encouragées à déposer des projets, mais le RRECQ se réserve la flexibilité de prioriser les projets des équipes qui incluent des cochercheur.euse.s des sciences sociales et humaines⁸.
- **Collaborations diversifiées** : Les collaborations entre chercheur.euse.s de disciplines et d'établissements variés, incluant les collaborations avec d'autres regroupements stratégiques ou d'autres centres de recherche, sont encouragées.
- **Partenariats avec le secteur non académique** : Les interactions et le partenariat entre les chercheur.euse.s et les milieux non académiques (secteurs privé, public ou à but non lucratif), sont encouragées.
- **Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)**⁹ : Une réflexion sur l'intégration de ces principes dans la construction du projet, la question de recherche et la diffusion des connaissances est fortement recommandée.
- **Diffusion des résultats** : La diffusion des résultats de recherche dans des revues à accès libre ou des conférences pour maximiser l'impact et la visibilité du projet est fortement encouragée.

4 Critères d'évaluation

Le projet sélectionné doit démontrer une vision audacieuse, une approche novatrice et une capacité à mobiliser des ressources et des partenaires stratégiques.

Il est attendu que le projet choisi soit ambitieux, avec une portée structurante et des retombées d'impact majeur. Ce financement vise à soutenir des initiatives de recherche de grande envergure susceptibles de transformer le domaine et de produire des résultats significatifs à court et à long terme.

Les propositions de projets seront évaluées en fonction des critères suivants :

⁸ Voir Sciences sociales et humaines dans [Classification des disciplines](#) (Fonds de recherche du Québec, 2023)

⁹ L'Annexe B présente les principes de base en EDI

PARTIE A : Projet de recherche – 40 points

- **Adéquation du projet** : Les objectifs du projet doivent être clairement énoncés et en adéquation avec la thématique et la mise en contexte de cet appel à projets.
- **Approche novatrice** : Le projet doit démontrer l'originalité de la recherche, son caractère novateur et la possibilité de produire de nouvelles connaissances scientifiques.
- **Excellence scientifique** : Le projet doit être fondé sur une méthodologie solide et appropriée, avec des objectifs de recherche clairs, réalisables et bien définis.
- **Description des livrables** : Le projet doit décrire de manière claire les livrables attendus, démontrant ainsi la capacité à produire des résultats concrets et pertinents.
- **Budget et échéancier** : Le projet doit être réalisable dans le cadre des ressources disponibles, en détaillant un échéancier réaliste et en justifiant le bien-fondé du budget demandé. Il doit également identifier les principaux risques pouvant survenir en cours de réalisation du projet et proposer des solutions appropriées.

PARTIE B : Équipe de projet – 30 points

- **Qualité de l'équipe**: L'équipe de projet doit démontrer une expérience et une expertise adéquates, une complémentarité des membres et une capacité à travailler ensemble de manière synergique. La diversité des compétences, des disciplines et des perspectives sera valorisée, conformément aux trois premiers éléments décrits à la section 3.3.
- **Qualité des liens de collaboration** : Le projet doit démontrer la qualité des liens de collaboration dans la réalisation du projet de recherche, entre les membres de l'équipe et d'autres intervenants, intervenantes ou partenaires, le cas échéant, conformément aux trois premiers éléments décrits à la section 3.3.

PARTIE C: Transfert et retombées – 20 points

- **Moyens de transfert, diffusion, dissémination et vulgarisation** : Le projet doit détailler les stratégies envisagées pour transférer, diffuser, disséminer et vulgariser les résultats de la recherche auprès de parties prenantes pertinentes et variées.
- **Ambition et envergure du projet** : Le projet doit démontrer (qualitativement et/ou quantitativement) son ambition et son envergure, en mettant en avant les retombées et l'impact des suites escomptées au projet de recherche.

- **Maximisation des retombées** : Le projet doit envisager les retombées pour le plus grand nombre, en explorant un effet multiplicateur avec un potentiel de croissance ou de reproductibilité des résultats. Le projet doit inclure une réflexion sur le potentiel et les limites de la mise à l'échelle ou de la reproductibilité des résultats.
- **Résultats structurants** : Le projet doit contribuer à structurer une démarche d'économie circulaire avec démonstration de la pérennité des résultats.

PARTIE D : Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) – 5 points

- **Mode de fonctionnement** : Le projet doit démontrer l'effort de l'équipe pour adopter un mode de fonctionnement en tenant compte de considérations EDI, notamment lors du recrutement, de la composition des équipes (incluant les partenaires), de l'organisation d'activités et du rôle de mentorat des seniors.
- **Réflexion EDI** : Une réflexion sur l'intégration de ces principes dans la construction du projet, la question de recherche et la diffusion des connaissances est fortement recommandée.

Dans le cas où les critères EDI ne peuvent s'intégrer au projet, une justification détaillée devra être fournie. Selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.

PARTIE E : Références – 5 points

- **Pertinence et qualité des références** : Les références doivent démontrer la pertinence du projet proposé, soutenir la méthodologie adoptée et attester de l'expertise et de l'expérience de l'équipe de recherche.

Afin d'être considéré pour un financement, le projet proposé doit obtenir une note d'au moins 50 % dans chacune des parties.

5 Procédure de soumission

Clôture de l'appel à projet : 12 septembre 2024 à 23 h 59

Les propositions de projet doivent être déposées en remplissant le [formulaire](#)¹⁰ dédié à cet appel à projets. L'Annexe C fournit un aperçu du formulaire à compléter.

Veillez joindre au formulaire un document au format PDF. Le nombre des pages pour chaque partie est suggéré ci-dessous. Afin de tenir compte des engagements de temps du comité d'évaluation, veuillez-vous assurer que les Parties A à D ne dépassent pas 15 pages au total.

- PARTIE A – Projet de recherche : 5 pages
- PARTIE B – Équipe du projet : 2 pages
- PARTIE C – Transfert et retombées : 2 pages
- PARTIE D – Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) : 1 page
- PARTIE E – Références : 1 à 3 pages

Le document doit être préparé selon les exigences suivantes :

- Les pages doivent être numérotées et le document titré
- Les pages doivent être de format 8 ½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Tout le texte doit être présenté en police Arial 11 points à simple interligne
- Les marges doivent être réglées à au moins 3/4" po (1,87 cm)

¹⁰ <https://rrecq.ca/la-recherche/appel-a-projets-et-bourses/soumission-appel-a-projets/>

6 Procédure de sélection

La procédure de sélection débutera après la clôture de l'appel à projets. Aucune information sur le déroulement ou le contenu des délibérations ne sera divulgué avant l'annonce des résultats aux équipes ayant soumis un projet.

- **Vérification de l'admissibilité** : Une première vérification sera effectuée par le secrétariat du RRECQ pour s'assurer que les propositions respectent les conditions d'admissibilité décrites dans la section 3.1. Les propositions non conformes seront rejetées à cette étape.
- **Évaluation par le comité d'évaluation** : Les propositions admissibles seront ensuite évaluées par un comité d'évaluation composé d'expert.e.s du RRECQ, de RECYC-QUÉBEC et, le cas échéant, d'autres spécialistes pertinents. Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères détaillés dans la section 4.
- **Évaluation du comité aviseur** : Si jugé pertinent par le comité d'évaluation, le comité aviseur examinera les propositions et fournira des recommandations.
- **Sélection finale** : Le comité d'évaluation procédera à la sélection finale, en tenant compte des recommandations du comité aviseur, le cas échéant. Un (1) seul projet de recherche sera sélectionné pour le financement. Le RRECQ, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, se réserve le droit de ne pas octroyer de financement si aucune proposition ne répond adéquatement aux critères d'évaluation.
- **Annonce des résultats** : Les résultats de la sélection seront annoncés à toutes les équipes ayant soumis une proposition au maximum six (6) semaines suivant la date de clôture de l'appel à projets. Le projet sélectionné sera publié sur les sites web et réseaux sociaux du RRECQ.
- **Signature de l'entente** : Une entente de financement sera signée entre le RRECQ (ou École de technologie supérieure) et l'équipe de projet sélectionnée.

7 Engagements et responsabilités de l'équipe de projet

Il est attendu que l'équipe du projet sélectionnée respecte les engagements et responsabilités définis ci-dessous. Ceux-ci visent à garantir la transparence, le rayonnement du projet et le partage des résultats de recherche conformément aux objectifs de l'appel à projets.

- **Soutien financier** : L'équipe de projet doit indiquer clairement le soutien financier du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC dans toutes ses communications relatives au projet dans le respect des normes de communication, de visibilité et d'utilisation de leurs logos le cas échéant. Les membres de l'équipe de projet s'engagent notamment à :
 - Mentionner le soutien du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC dans les remerciements de toutes les publications scientifiques, rapports ou documents découlant du projet ou communication en lien avec le projet.
 - Insérer une diapositive de reconnaissance au début des présentations, séminaires, colloques ou conférences ou toute autre activité publique présentant le projet.
- **Partage d'informations** : Les membres de l'équipe de projet acceptent que leurs noms, coordonnées, noms des établissements ainsi que le résumé du projet soient utilisés dans les communications du RRECQ et de RECYC-QUÉBEC et communiqués aux Fonds de recherche du Québec (FRQ), qui finance le RRECQ.
- **Participation aux événements officiels** : Le porteur ou la porteuse du projet s'engage à participer à toute cérémonie officielle, à toute annonce ou présentation publique liées au projet sur invitation du RRECQ ou de RECYC-QUÉBEC.
- **Participation à des activités de transferts et de dissémination des connaissances** : Le porteur ou la porteuse du projet et/ou des représentant.e.s de l'équipe de projet doivent participer à 1 à 2 rencontres de transfert de connaissances sur invitation du RRECQ ou de RECYC-QUÉBEC et au moins une activité de dissémination auprès des membres du RRECQ (webinaire, colloque, etc.) dans les six (6) mois suivant l'échéance du projet.
- **Propriété intellectuelle** : Les chercheur.euse.s ou universités accorderont une licence non-exclusive, sans limite territoriale et sans limite de temps, sur tout matériel issu du projet (vidéo, fichier multimédia, écrit, photographie, matériel informatique, concept, méthode, publicité, procédé ou document sous quelque format que ce soit) à l'École de technologie supérieure (l'établissement gestionnaire du RRECQ) avec droit de sous-licence à RECYC-QUÉBEC lui permettant d'octroyer des sous-licences à des tiers et de reproduire, adapter, publier, communiquer au public par quelque moyens que ce soit, traduire, exécuter ou présenter en public les livrables réalisés lors de la réalisation du projet pour toutes fins jugées utiles par RECYC-QUÉBEC.

- **Reddition de compte** : Le porteur ou la porteuse du projet doit effectuer une reddition de compte financière et scientifique auprès du RRECQ, et son partenaire RECYC-QUÉBEC, pour permettre à ces derniers de remplir leurs propres obligations, à savoir :
 - Fournir, à l'intérieur du délai de deux (2) ans, avec le rapport final :
 - La liste finale des membres de l'équipe de projet, incluant leurs coordonnées
 - Une copie numérique de tous les livrables de projets et rapports d'étapes
 - Une fiche présentant les faits saillants du projet, incluant des visuels si applicable (ex. graphiques, infographies, photographies, vidéos, etc.).
 - Répondre à un court formulaire fourni par le RRECQ
 - Envoyer une reddition finale du projet dans un délai de deux (2) mois suivant l'échéance du projet, incluant au minimum :
 - Les réalisations les plus significatives en termes d'avancements des travaux et des connaissances en économie circulaire (ex. publications, rapports, outils, logiciel, brevet, mémoire, etc.)
 - La justification du budget dépensé
 - Les autres sources de financement obtenues ou soumises
 - Les principales collaborations avec d'autres membres du RRECQ, le cas échéant
 - La liste des communications orales (ex. colloques, entrevues, participation à des comités d'experts, etc.) en lien avec le projet
 - La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication
 - La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.euse.s ou partenaires non académiques)
 - La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateur.trice.s potentiels non académiques le cas échéant
 - Les suites éventuelles du projet
 - Les autres activités de rayonnement
 - Toutes autres informations jugées pertinentes par l'équipe de projet

ANNEXE A

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collèges



Soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de CCTT

Un montant de la subvention laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale peut être utilisé pour du soutien salarial au bénéfice des cochercheurs et cochercheuses de statut 3 œuvrant en CCTT sans tâche d'enseignement et n'ayant pas nécessairement de doctorat. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra, en cas d'octroi, être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié.e la cochercheuse ou le cochercheur de CCTT.

ANNEXE B

Principes de base en EDI



Définitions

L'équité renvoie à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, dans l'accès aux opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

La diversité renvoie à la présence, au sein de l'écosystème de la recherche et de la société, de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés.

L'inclusion renvoie à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la société d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés au sein de la communauté de la recherche et dans la recherche elle-même.

Extrait de : [Fonds de recherche du Québec](#) (2024)

Prise en compte des principes d'EDI

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les équipes de projets de recherche peuvent se poser deux questions :

- 1) Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
- 2) Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ? ¹¹

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire à la mise en place d'une transition circulaire juste et représentative des besoins de la société.

¹¹ Un « groupe minoritaire » est un groupe plus petit en nombre que le reste de la population.

Un « groupe sous-représenté » est un groupe dont le nombre est inférieur à ce qu'il devrait être proportionnellement.

ANNEXE C

Extrait du formulaire en ligne



Chercheur.se principal.e

Identité du chercheur ou de la chercheuse principal.e *

Prénom

Nom

Institution *

Université, CCTT, etc.

Courriel *

Téléphone *

Statut RRECQ *

Je confirme être membre du RRECQ rattaché.e à un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec.

Suivant

Cochercheur.se.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Étudiant.e.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel	Cycle d'étude
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Partenaires

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Titre en français ***Titre en anglais *****Description du projet en français ***

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Description du projet en anglais *

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Mots-clés associés au projet ***Disciplines associées au projet *****Date de démarrage estimée *****Durée planifiée du projet (en mois) ***

Veillez fournir un document incluant :

- Partie A – Projet de recherche
- Partie B – Équipe de projet
- Partie C – Transfert et retombées
- Partie D – Principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)
- Partie E – Références

Tout sélectionner

Document PDF *

Veillez respecter les critères de mise en page indiqués dans l'appel.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Types de fichier acceptés : pdf, Taille maximum des fichiers : 256 MB.

Précédent

SOUMETTRE